

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0694**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collèges - Aides aux associations - Année 2021

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021**Décision n° CP-2021-0694**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport
objet : Collèges - Aides aux associations - Année 2021
service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction éducation

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire.

Elle se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et, à ce titre, peut soutenir par le biais de subventions, un certain nombre d'actions éducatives destinées aux collégiens menées avec le concours d'associations.

I - Proposition de subventions pour 10 projets associatifs éducatifs à mener au cours de l'année 2021

Les projets mis en œuvre par ces 10 associations concernent des domaines tels que la lutte contre toutes les formes de discriminations, la lutte contre le décrochage scolaire ou encore l'insertion et l'orientation professionnelle, selon la répartition suivante :

Associations porteuses de projets	Descriptif de l'action et objectifs	Cible visée	Subvention obtenue en 2020	Montant proposé en 2021
Bel endroit pour une rencontre	pratiquer le commentaire de match de foot radio en binôme comme support d'éducation à l'oralité et vecteur d'égalité des chances - Programme "Raconte-moi un match"	10 élèves en situation de handicap + 32 en situation difficile	1 000 €	2 000 €
Energie jeunes	persévérance scolaire : ateliers de sensibilisation <i>via</i> des témoignages vidéos. Les objectifs sont adaptés à chaque niveau : 6 ^{ème} , devenir acteur de sa scolarité, 5 ^{ème} , progresser chaque jour, 4 ^{ème} , muscler sa volonté et 3 ^{ème} , préparer son avenir	élèves de 11 à 15 ans issus de réseau d'éducation prioritaire (REP) et REP+ (127 classes)	4 000 €	4 000 €
Entreprendre pour apprendre (EPA-AURA)	mini-entreprise Entreprendre pour Apprendre (EPA) pour jeunes collégiens + organisation d'un salon	élèves de 11 à 15 ans issus de REP et REP+ (960 classes)	5 000 €	5 000 €

Associations porteuses de projets	Descriptif de l'action et objectifs	Cible visée	Subvention obtenue en 2020	Montant proposé en 2021
Filactions	projets associatifs : prévenir et diminuer les violences sexistes et conjugales : - briser le tabou des violences et permettre aux proches et victimes de violences d'en parler, - permettre une meilleure compréhension des violences sexistes et conjugales afin de les prévenir, - diffuser les informations et ressources existantes en cas de violences, - renforcer le travail en réseau des différents partenaires concernés	plus de 1 000 élèves, dans 7 villes de la Métropole et dans 15 collèges	3 500 €	3 500 €
Filactions	actions spécifiques : prévention sur les questions de violences sexistes, de consentement, de stéréotypes filles-garçons et de violences dans les relations amoureuses. Objectif principal : réduire et prévenir les violences sexistes notamment les violences conjugales dès l'adolescence		3 500 €	3 500 €
Les racines de demain	- acquérir une culture citoyenne par la connaissance du fait religieux et de la laïcité en France, donner les moyens aux responsables éducatifs de diffuser des connaissances universelles, - construire une pensée critique dans le respect du principe de la laïcité, - comprendre les leviers des dérives sectaires, menant à l'antisémitisme et au racisme	découverte du judaïsme : <i>2 257 personnes dont 39 classes de collèges</i> interventions interculturelles : <i>1 488 personnes dont 24 classes de collèges</i>	1 000 €	1 000 €
L'Eveil aux métiers de la Métropole	apprendre aux jeunes les métiers manuels par des bénévoles retraités	24 enfants de 10 à 15 ans en 2017	1 000 €	1 000 €
Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA-AURA)	- impliquer plusieurs classes dans la journée "Yom ha Shoah", - augmenter le nombre de classes candidates au prix Gilbert Dru, - intervenir à plusieurs reprises devant le Conseil métropolitain des jeunes, - réaliser une à 2 interventions auprès de parents d'élèves de collèges, - animer plusieurs débats au sein de collèges, après une représentation de spectacles vivants	6 600 personnes dont 2 300 élèves - 50 % des interventions en REP	5 000 €	5 000 €
Mouvement du nid	- développer une éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle dans des termes positifs, - déconstruire les mythes autour de la prostitution et les stéréotypes sociaux, - aborder systématiquement les violences sexuelles, - donner des outils pour une bonne estime de soi	2 000 élèves de classes provenant de 16 établissements	3 000 €	3 000 €

Associations porteuses de projets	Descriptif de l'action et objectifs	Cible visée	Subvention obtenue en 2020	Montant proposé en 2021
Objectif pour l'emploi (OPE)	témoignages-débats ayant pour objectif de déconstruire les stéréotypes liés au genre et aux métiers : - promouvoir les métiers scientifiques, techniques et numériques auprès des jeunes et favoriser la mixité professionnelle et l'égalité femmes-hommes. L'action Ell'oweb permet à des collégiennes, pendant les vacances scolaires, de s'initier au numérique à travers des ateliers techniques, ludiques et innovants, le plus souvent au sein d'une entreprise	2 500 élèves provenant de lycées et collèges de la Région Auvergne-Rhône-Alpes	3 000 €	3 000 €
Zup de Co	aider des élèves dans le cadre du dispositif "devoirs faits"	aider environ 1 500 élèves dans 14 collèges grâce à l'intervention de 150 bénévoles	5 000 €	5 000 €
Total			35 000 €	36 000 €

II - Modalités de versement de la subvention

Chacune des subventions étant inférieure au seuil de 23 000 €, elles ne feront pas l'objet d'un conventionnement spécifique et leur versement sera effectué en une seule fois, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elles sont dues.

Quel que soit le montant de la subvention accordée, toutes les associations sont tenues d'adresser à la Métropole, un bilan pédagogique et financier précisant les actions réalisées au plus tard le 30 avril 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DECIDE

1° - Approuve l'attribution, pour l'année 2021, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 35 000 € au profit des bénéficiaires ci-dessous :

- 2 000 € à Bel endroit pour une rencontre,
- 4 000 € à Énergie jeunes,
- 5 000 € à EPA-AURA,
- 7 000 € à Filactions,
- 1 000 € aux Racines de demain,
- 1 000 € à l'Éveil au métier de la Métropole,
- 5 000 € à la LICRA-AURA,
- 3 000 € au Mouvement du nid,
- 3 000 € à l'OPE,
- 5 000 € à Zup de Co.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 36 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P34O3309A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.